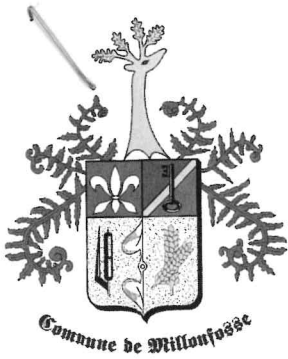


Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2026-03/06

Millonfosse, 12 mars 2026



Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; Préseaux et Rieux Sart ; pose d'une chambre Free.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation Préseaux et Rieux Sart sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 1^{er} avril 2026 (10 jours).

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 1^{er} avril 2026 (10 jours).

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE
Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr